



ASCPA Rando

27, av. J.-F. Kennedy 33600 PESSAC - Tél . 05.56.36.05.62

admin@ascparando.com



Pessac, le 29 novembre 2023

NOTICE DE PREINFORMATION *destinée à recueillir les préinscriptions¹*

Pass'Aran du 30 juin au 05 juillet 2024



Pass'Aran est un formidable itinéraire pédestre en boucle et transfrontalier entre le Val d'Aran et l'Ariège. Le parcours demande une bonne condition physique. Le tracé, aux paysages grandioses et sauvages, franchit plusieurs cols qui dépassent les 2400m d'altitude. Les sentiers empruntés sont des chemins de mémoire. Les paysans ont retiré les pierres des prés de fauche, ont érigé des murettes et des granges typiques de l'architecture locale. Les mineurs d'hier ont tracé les lacets du sentier pour gagner leur vie dans les mines d'altitude. Bergers et vachers sont toujours dans les estives. Passeurs et contrebandiers ont fait Pass'Aran avant nous pour survivre de part et d'autre de ces montagnes sauvegardées du Val d'Aran, du Biros et du Castillonnais.

¹ *Le but de cette notice est de recueillir les préinscriptions qui permettront de faire les réservations nécessaires. En fonction de cette phase de réservation, il est possible que des ajustements soient nécessaires et impactent le sens de la boucle. Une notice actualisée sera jointe aux bulletins d'inscription.*

L'A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

1. PROGRAMME

Dimanche 30 juin :

Covoiturage à organiser par les participants

Rendez-vous à la maison du Valier ([Pla -De-La-Lau, Les Bordes-sur-Lez](#)) en fin de journée.

Sur la D4, 2km après Les Bordes-sur-Lez, prendre à gauche direction AYER, Vallée du Ribérot, suivre la route sur 7km.

Dîner et nuit au gîte-auberge.

Lundi 1^{er} juillet:

Petit déjeuner puis départ vers le gîte d'étape d'Eylie.

Randonnée de 18,9km, 1851m de dénivelé positif et 1802m de dénivelé négatif.

IBP 164. Temps de marche estimé 9h25.

Cette première journée, relativement longue correspond à une étape du GR®10 qui traverse des hêtraies et paysages agricoles en moyenne montagne. Des traces du passé minier de la région jalonnent la deuxième partie de la journée.

Dîner et nuit au gîte d'étape.

Mardi 02 juillet:

Petit déjeuner puis départ vers le refuge de l'étang d'Araing.

Randonnée de 7,7km, 1293m de dénivelé positif et 358m de dénivelé négatif.

IBP 111. Temps de marche estimé 4h35.

Toujours sur le GR®10, l'étape du jour suit un sentier parsemé de vestiges miniers (entrée de galeries, pylônes portants les câbles et wagonnets, bâtiments de la mine Bentaillou qui produisait du plomb argentifère et du zinc sous forme de galène). Belle vue sur les montagnes du Couserans. Une fois franchi la Serre d'Araing (2222m), nous dominerons l'étang d'Araing pendant toute la descente jusqu'au pied du barrage-poids (en pierre).

Dîner et nuit en refuge.

Mercredi 03 juillet:

Petit déjeuner puis départ vers le refuge Amics de Montgarri.

Randonnée de 20,4km, 1114m de dénivelé positif et 1384m de dénivelé négatif.

IBP 144. Temps de marche estimé 8h20.

Après deux jours sur le GR®10, voici une longue étape au milieu d'un territoire sauvage de haute montagne. Passage du portillon d'Albe (2457m) pour rejoindre le Val d'Aran (Espagne), sur les traces des contrebandiers d'autrefois. Traversée du versant sud-ouest du pic de Serre Haute et remontée vers Estanhets de Maubèrme (2350m). Après un petit vallon où les pierriers deviennent de plus en plus nombreux, il faut remonter la piste pour arriver au Col de Montoliu (2470m) avant de descendre dans la vallée. Après le franchissement de plusieurs ruisseaux, la descente tranquille se poursuit au travers des pins à crochets et après une ancienne ferme retapée, une piste conduit jusqu'au Refugi Amics de Montgarri.

Dîner et nuit en refuge.

Jeudi 04 juillet:

L'A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

Petit déjeuner puis départ vers le refuge les Estagnous.

Randonnée de 12,3km, 1294m de dénivelé positif et 722m de dénivelé négatif.
IBP 132. Temps de marche estimé 7h30.

Pour notre quatrième journée, une étape exigeante dans un environnement de **paysages grandioses avec plusieurs lacs d'altitude**, nous attend. L'étape débute sur un sentier qui s'élève doucement dans la prairie, remonte la vallée et poursuit en forêt jusqu'au Col d'Era Solana (1940m). L'ascension se poursuit jusqu'au Port de la Girette (2503m) où nous repasserons la frontière pour entrer dans la réserve du Mont Valier. La descente se fait en longeant l'étang Long, puis l'étang Rond (1935m). Une dernière remontée raide nous permet de rejoindre le refuge les Estagnous (2245m).

Dîner et nuit en refuge.

Vendredi 05 juillet:

Petit déjeuner puis départ vers la maison du Valier.

Randonnée de 9.5km, 295m de dénivelé positif et 1630m de dénivelé négatif.
IBP 91. Temps de marche estimé 5h30.

La dernière étape nous conduit au cœur du massif du Valier. La grande descente sur des dalles granitiques autour de l'étang du Milouga est ponctuée de plusieurs cabanes de montagne qui illustrent **les activités d'élevage en montagne et le pastoralisme**.

Fin du séjour.

Retour vers Pessac.

Covoiturage à organiser par les participants

Nota : En fonction de la météo, des étapes pourront emprunter des variantes afin de réduire certains risques, mais comme il s'agit d'une itinérance, chaque jour la destination suivante devra être atteinte.

Synthèse des étapes :



L'A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégitaire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

2. HEBERGEMENT

Hébergement en gîte d'étape et refuge. Généralement, dans ce type d'hébergement, des couvertures ou couettes sont mises à disposition, mais depuis la pandémie de Covid, certains hébergements sont contraints de ne pas les maintenir à disposition ou ont mis en place un service de location pour financer le nettoyage.

Les étapes sont prévues en pension complète (demi-pension + panier repas pour le lendemain).

3. MODALITES DU SEJOUR

Nombre de participants :

6 personnes minimum, 10 personnes maximum.

Conditions :

- Etre adhérent à l'ASCPA randonnée pédestre,
- Etre licencié (licence individuelle avec responsabilité civile 2023-2024),
- Etre apte médicalement à la randonnée pédestre en moyenne montagne,
- Etre capable de réaliser 5 randonnées consécutives (caractéristiques décrites ci-dessus) en portant tout le nécessaire pour le séjour (sac à dos),
- Etre équipé pour la randonnée en zone montagneuse,
- S'engager à respecter les contraintes sanitaires en vigueur au départ de la sortie,
- Partager et participer à la vie du groupe toute la durée du séjour.

La longueur de certaines étapes demande une bonne condition physique. Le parcours franchit 5 cols qui dépassent les 2400m d'altitude. Ces passages peuvent être encore bien enneigés début juillet. Ce séjour s'adresse donc aux randonneurs à l'aise sur terrain enneigé et dotés de l'équipement adapté (chaussure montagne à tige haute, pantalon, bâtons, gants....).

Matériel nécessaire :

- chaussures de randonnée adaptées à la montagne (tige haute, rigide à semelle plutôt dure, étanches, etc.). Cf. : [info "équipement-pour-la-montagne" dans les actualités du site](#).
- des bâtons,
- le sac à dos contenant :
 - votre licence, carte d'identité ou passeport,
 - votre [fiche de renseignements d'urgence actualisée](#),
 - une couverture de survie,
 - une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc...),
 - sac de couchage et/ou drap de sac,
 - nécessaire de toilette, serviette, lampe frontale (conseillée),
 - chaussures légères pour les étapes,
 - des vêtements de randonnée adaptés à tous les temps (vent, froid, orage, pluie, chaleur, etc.),
 - 2L d'eau minimum,
 - nécessaire pour le pique-nique (couverts, gobelet, boîte),
 - aliments énergétiques,

- et le strict nécessaire pour 5 jours d'itinérance en gardant à l'esprit que le poids du sac est l'ennemi du randonneur.

NB : Pour ce séjour l'ASCPA Rando mettra à disposition de chacun [des équipements de protection individuelle](#) pour une utilisation éventuelle sous directives de l'animateur montagne.

4. COUT DU SEJOUR

Prix : 350 € par personne.

Ce prix comprend :

- L'hébergement en demi-pension, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour,
- Les pique-niques pour les midis,
- Un T-shirt « Pass'Aran »,
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association,
- La taxe de séjour,
- La contribution immatriculation tourisme.

Ce prix ne comprend pas :

- La souscription aux assurances facultatives : « annulation et interruption de voyage », « bagages », « assistance voyageur ». (voir notice d'assurance [sur le site internet du club](#)),
- Les transports aller jusqu'au point de RDV ([Pla-De-La-Lau, Les Bordes-sur-Lez](#)) et retour depuis la fin du séjour,
- Les aliments énergétiques (barres de céréales, fruits secs, pâtes de fruits, chocolat) que vous mettrez dans votre sac,
- Les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas,
- Les dépenses personnelles,
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

5. INSCRIPTIONS

Préinscriptions :

Par mail à famille.sonier@orange.fr en précisant : nom, prénom, n° de licence et si vous pouvez offrir des places en covoiturage pour les autres participants.

Date limite de préinscription : 02/01/2024.

Si nécessaire, une liste d'attente sera établie.

Inscriptions :

Votre inscription sera définitive lorsque vous aurez renvoyé votre bulletin d'inscription signé, accompagné du chèque d'acompte (et du chèque de solde) et de l'éventuel chèque du montant des primes d'assurance facultatives à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre.

Courrier à adresser à :

Thierry Sonier
31 rue Mouloudji
33600 Pessac

Inscriptions avant le 12/02/2024.

6. PAIEMENT

- Acompte de 100 € à l'inscription, avant le 12/02/2024,
- Primes d'assurance facultatives à l'inscription (chèque spécifique),
- Solde de 250 € encaissé à partir du 01/06/2024.

Tous les chèques doivent être à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre et sont à envoyer à Thierry Sonier - 31 rue Mouloudji - 33600 PESSAC.

Nota : Joindre lors de votre inscription les chèques (acompte et solde). Le solde ne sera pas encaissé avant le 01/06/2024.

7. CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Toute annulation postérieure à l'inscription ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes versées.

- Annulation entre le 12/02/2024 et le 01/06/2024, versement de 100 € conservé.
- Annulation après le 01/06/2024, versement de 350 € conservé, soit la totalité du montant du séjour.

8. CESSION DU SEJOUR :

Au moins 7 jours avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre membre de l'ASCPA Rando remplissant les mêmes conditions que lui. Il en informera alors immédiatement et formellement l'organisateur. Le participant remplaçant (cessionnaire) devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives. Les sommes versées par le cédant lui seront remboursées après déduction de la contribution EIT et UEIT, des primes d'assurances éventuellement souscrites, du surcoût des éventuelles options, et des éventuels frais administratifs associés au changement de participant.

9. ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances mis à votre disposition au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du club (<https://ascparando.com/sorties-decouverte/>)

10. RESPONSABLES DE LA SORTIE

Thierry SONIER

11. CORRESPONDANT TOURISME

Thierry SONIER